



## Questions fréquentes sur le programme international et le volet CSSPÎ

**Question : Est-ce que toute l'école vit le programme d'éducation internationale primaire?**

Réponse : Oui, toutes nos classes et tous nos élèves font partie du programme international. Nous sommes une école de quartier offrant le Programme primaire international reconnue par l'IB (baccalauréat international).

**Question : Comment savoir si notre école est bien votre école de quartier?**

Réponse : Rendez-vous sur le site de la CSSPÎ à l'adresse suivante : [www.csspi.gouv.qc.ca](http://www.csspi.gouv.qc.ca) et entrez votre code postal. Vous verrez alors apparaître le nom de votre école de quartier.

**Question : Qu'est-ce que le volet CSSPÎ?**

Réponse : Le volet CSSPÎ représente une classe par niveau scolaire de notre école. Ces élèves vivent le programme d'éducation internationale comme l'ensemble de nos élèves. Le volet CSSPÎ est offert autant aux élèves du quartier qu'à tous les élèves du Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (pour les autres centres de service scolaires ce n'est pas ici). Pour être admis dans ce groupe, il y a des activités d'admission et une rencontre d'informations obligatoire (voir échéancier pour la date).

**Question : Si nous n'habitons pas sur le territoire de votre école, notre enfant peut-il fréquenter votre école?**

Réponse : Il le peut seulement s'il fait partie du volet CSSPÎ.

**Question : Si nous n'habitons pas sur le territoire de votre école et que notre enfant n'est pas choisi au volet CSSPÎ, y a-t-il une autre façon de fréquenter votre établissement?**

Réponse : Il est aussi possible de faire des demandes de libre choix lors de la période d'inscription (janvier) de votre école de quartier. Toutefois, avant d'accepter les élèves hors de notre quartier, il faut s'assurer que nous ayons de la place pour tous nos élèves. Ces demandes sont traitées au mois de juin seulement. De plus cette demande est à effectuer à tous les ans lors de la période d'inscription.

**Question :** Si notre école de quartier est l'École internationale Wilfrid-Pelletier, que nous décidons d'effectuer les activités d'admission pour le volet CSSPÎ, mais que notre enfant n'est pas choisi, est-ce qu'il aura tout de même sa place dans les autres groupes de l'école?

Réponse : Oui, comme il est un enfant du quartier, son école d'attribution sera Wilfrid-Pelletier.

**Question :** Est-ce possible de débiter le préscolaire avant d'avoir 5 ans?

Réponse : Pour débiter l'école avant d'avoir 5 ans, il faut une dérogation octroyée par le centre de service scolaire. Vous devez absolument suivre une démarche qui comporte, entre autres, une rencontre avec la direction et une soirée d'information. Toutefois, ces demandes sont rarement acceptées et les résultats parviennent après la période d'admission du volet CSSPÎ.

**Question :** Est-ce que les enfants du volet CSSPÎ qui sont hors du territoire de l'école peuvent avoir accès au transport scolaire?

Réponse : Oui. Les enfants du volet CSSPÎ résidant à Anjou dont la distance entre leur domicile et l'école les autorise à recevoir du transport en recevront. Les enfants du volet CSSPÎ résidant à Montréal-Nord, St-Léonard, Pointe-aux-Trembles et Rivière-des-Prairies reçoivent le service de transport scolaire automatiquement.

**Question :** Est-ce qu'on doit inscrire notre enfant à l'école même si on l'inscrit aux activités d'admission?

Réponse : Oui, tout le monde doit faire son inscription à l'école de son quartier même les élèves de Wilfrid-Pelletier, c'est obligatoire. Si jamais un enfant est accepté au volet CSSPÎ, ce sera notre école qui effectuera les démarches pour le transfert de dossier avec le secrétariat des autres écoles.

**Question :** Pourquoi avez-vous le volet CSSPÎ si toute l'école fait le programme d'éducation internationale?

Réponse : L'objectif est d'offrir le programme à tous les enfants de notre centre de service scolaire qui peuvent développer les qualités du profil de l'apprenant et qui ont un intérêt pour ce programme.